

CHARTRE DU MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Acteur engagé et responsable, Altran agit en entreprise citoyenne.

Sa politique de mécénat de compétences illustre les valeurs de l'entreprise et incarne sa responsabilité sociétale.

La charte du mécénat de compétences en entreprise a pour objet de définir sa politique de mécénat. Elle est librement inspirée de la charte du mécénat d'entreprise réalisée par l'Admical et ses adhérents. Elle est ouverte à tous les acteurs du mécénat d'entreprise.

Un engagement :

- Le mécénat de compétences est un engagement libre d'Altran au service de causes d'intérêt général, inscrit dans la durée, sous la forme d'un apport de compétences sans recherche d'impact sur ses activités marchandes. Cette démarche d'attention et d'ouverture créatrice de valeur pour la société, éclaire et enrichit l'identité de l'entreprise.
- Le mécénat de compétences participe à la personnalité de l'entreprise et la rend singulière. Pour cela, il doit être en lien avec le rôle de l'entreprise dans la société, et non avec les objectifs de son métier. Le mécénat apporte un supplément de sens au travail quotidien des collaborateurs dans l'entreprise. Chaque action de mécénat (culture, solidarité, innovation...) et chaque bénéficiaire enrichissent l'entreprise d'une spécificité nouvelle.

Une vision partagée :

- La relation entre l'entreprise mécène et le bénéficiaire est un lien de confiance et d'échange construit sur un rapport de complémentarité. Elle repose sur une vision partagée qui donne naissance à un acte commun. Elle ouvre un espace pour des actions nouvelles et permet la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation sociale.

Instaurer le dialogue avec notre environnement :

- Le mécénat est un carrefour de rencontres entre mécènes, partenaires, pouvoirs publics, collectivités et bénéficiaires finaux. Il ouvre à des interlocuteurs nouveaux, crée des passerelles et instaure un dialogue qui renforce l'ancrage du mécène dans son environnement ou sur son territoire.

Trois thèmes de prédilection :

- En tant qu'entreprise citoyenne, les actions et les partenariats d'Altran en termes de mécénat ont pour objectif de proposer à ses collaborateurs de s'impliquer autour d'initiatives au service de l'intérêt général à la fois dans la vie culturelle et solidaire.

En cohérence avec ses métiers, Altran a fait le choix de développer sa politique de mécénat de compétences autour de trois grands thèmes :

- La culture
 - La solidarité
 - L'innovation
- Dans toutes les régions où elle est présente, Altran met en œuvre cette politique à travers des actions pour impliquer et associer ses collaborateurs à travers le mécénat de compétences.

Evaluation des projets :

- Les actions de mécénat et de partenariat développées sont cogérées par la Direction de la communication et la Direction des programmes et de la recherche Altran. Elles doivent répondre aux critères de la charte du mécénat et de ses partenariats.

Implication des collaborateurs :

- Le mécénat contribue à mettre en cohérence les attentes des collaborateurs avec le projet de l'entreprise tout en leur permettant de s'enrichir de nouvelles expériences. Leurs participations aux actions de mécénat renforcent la cohésion et le décloisonnement. Cette ouverture permet à Altran et à ses collaborateurs de se confronter à l'altérité, ce qui peut les aider à développer leur créativité.
- Le mécénat développe la fierté d'appartenance et l'épanouissement des collaborateurs, acteurs du rôle sociétal de l'entreprise. Il joue un rôle positif dans le recrutement et la fidélisation des collaborateurs. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans la valeur CARE – la considération et le projet RH clé C.A.R.E. (Compétences pour Acquérir des Responsabilités et Evoluer) afin d'être un employeur de référence, de favoriser l'employabilité de ses collaborateurs et d'associer ces derniers à la vie de l'entreprise.

Attente de la société :

- Le mécénat répond à une attente de la société vis-à-vis de l'entreprise.
- Il participe à la construction de sa réputation et instaure la confiance en s'inscrivant dans une démarche de long terme. En contribuant à l'intérêt général, Altran prend conscience de l'importance grandissante du rôle sociétal qu'elle peut jouer.
- Le mécénat peut également ouvrir une porte sur d'autres types de collaborations entre les deux partenaires. En effet, tous deux peuvent s'apporter l'un à l'autre des moyens d'agir, une notoriété, une expertise, des conseils et des compétences.

William Rozé
Directeur général
France

Isabelle Fougeras
Directrice de la communication
France

Fabrice Mariaud
Directeur des programmes et de la recherche
France